

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Présents à la séance : 27

Pouvoir : 2

Date de la convocation :  
16 septembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le vingt-deux septembre à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaire de séance Déborah ANTUNES.

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Didier PICARD, Brigitte MARTIN, Fabien ROSSIGNOL, Amélie VION, Philippe BESSET, Françoise FAUTRELLE, Richard MILON, Nelly MONNOT, Magali LANEYRIE, Edwige GAUDILLERE, Virginie ERRARD, Damien GAUDILLERE, Pascale DESRAY, Laurent FIEUX, Déborah ANTUNES, Nicolas FAVARO, Ghislaine COULON, Guy CANNESSON, Chantal FATTIER, Patrick CHARTON, Catherine RAYMOND, Didier BERNARD, Pierre COLIN, Delphine DEVOS, Ennouri BERGUIGA, Laurence HUDELEY.

**ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR :** Sacha PACAUD à Amélie VION, Diane UBINA à Didier BERNARD

**Objet : Solidarité territoriale – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune du Porge suite aux incendies de juillet 2026.**

**Exposé :**

Dans la nuit du 23 au 24 juillet 2026, le massif forestier girondin a été frappé par de violents incendies attisés par des conditions météorologiques particulièrement défavorables. La commune du Porge, située sur la presqu'île médocaine entre Lacanau et Lège-Cap-Ferret, s'est retrouvée encerclée par le front des flammes.

Le bilan territorial et matériel s'avère particulièrement lourd, avec près de 7 000 hectares de forêt partis en fumée et plus de 180 habitations endommagées ou totalement détruites. Les opérations d'extinction et de sécurisation des zones sinistrées par les sapeurs-pompiers se sont poursuivies plusieurs jours durant, marquées par des reprises de feu successives nécessitant le maintien prolongé des périmètres de sécurité et l'impossibilité pour de nombreux administrés de regagner leur domicile.

Face à l'urgence de la situation, la municipalité du Porge et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) se sont mobilisés sans délai afin d'assurer l'accueil d'urgence, l'hébergement temporaire et la prise en charge des besoins élémentaires des familles sinistrées. Un dispositif d'appel à la générosité publique et à la solidarité entre collectivités a été activé pour accompagner financièrement les victimes et soutenir les actions sociales de premier secours.

Au titre de la solidarité nationale et intercommunale, il appartient à notre collectivité d'apporter son soutien moral et matériel aux populations durement touchées. Il vous est ainsi proposé d'attribuer une aide financière exceptionnelle de 500 € au CCAS de la commune du Porge pour contribuer directement à ses actions d'accompagnement social et d'aide aux sinistrés.

**Visa :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29.

**Délibération :**

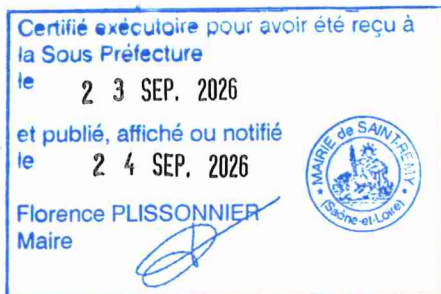
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € au CCAS de la Commune du Porge, au titre du soutien financier aux victimes des incendies de juillet 2026.

**Vote : POUR à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER  
Maire



Déborah ANTUNES  
Secrétaire de séance